
AN 2018
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du samedi 14 avril à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREIL, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard THALAMY.

ETAIENT PRESENTS : M. THALAMY Bernard, M. BLANCHET Christian, Mme Stéphanie VETIZOU, M. Bruno DEBONNAIRE (maire et adjoints – e), Mme BERGEON Albine, M. BESSOULE Christophe, M. GOTTE Joël, Mme NOUHAUD Colette, M. Christophe DELAGE Conseillers (–ères) Municipaux (– pales)

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR : Mme Véronique GAGNANT (représentée par M. Christian BLANCHET), M. Serge MOURET (représenté par M. Bruno DEBONNAIRE), M. Emmanuel CORET (représenté par Mme Albine BEGEON), M. André DUCAILLOU (représenté par Mme Stéphanie VETIZOU)

ETAIT ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR : M. Pierre-Louis CHRETIEN

ETAIT ABSENTE : Mme Fabienne GOURSEROL,

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance. Monsieur Christophe DELAGE est désigné secrétaire. Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2018-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2018-007 – BUDGET : approbation du Compte de Gestion

2018-008 – BUDGET : approbation du Compte Administratif

2018-009 – BUDGET : affectation du résultat

2018-010 – BUDGET : vote des taux

2018-011 – BUDGET : vote du budget 2018

2018-012 – SALLE ANNEXE : réfection toiture

2018-013 – ACCESSIBILITE : mise en accessibilité des bâtiments communaux – demande de subventions

2018-014 – EGLISE : restauration de la toiture 2^e tranche – demande de subventions

2018-015 – ENEDIS : extension réseaux

2018-016 – PERSONNEL : création de 3 postes non permanents en cas de besoins occasionnels

2018-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2018-007 – BUDGET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12,
VU le Compte de Gestion dressé par le comptable public ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité

PRECISE que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice et certifie qu'il est conforme aux écritures du compte administratif présenté.

DECLARE que le Compte de Gestion 2017 n'appelle aucune observation ni réserve.

2018-008 – BUDGET

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le maire demande qu'un nouveau président de séance soit désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DESIGNE Monsieur Christian BLANCHET

Le président de séance,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12,
VU les explications,
Après en avoir délibéré, en l'absence du maire ;

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2017 présenté par le Président de séance comme suit :

FONTIONNEMENT :

Résultat reporté de l'exercice précédent : 62 449.59 € dont 13.56 € SIEMD
Dépenses de l'exercice: 54 5847.55 €
Recettes de l'exercice : 62 4405.19 €
Résultat de l'exercice : 78 557.64 €
Résultat cumulé : 141 020.79 €

INVESTISSEMENT :

Résultat reporté de l'exercice précédent : 41 577.13 € dont 250.79 € SIEMD
Dépenses de l'exercice : 94 707.06 €
Recettes de l'exercice : 212 083.73 €
Résultat de l'exercice : 117 376.67 €
Résultat cumulé : 159 204.59 €

2018-009 – BUDGET

AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales ;
Vu le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le tableau ci-annexé de l'affectation du résultat.

2018-010 – BUDGET

VOTE DES TAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les propositions du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de fixer les taux des taxes de la manière suivante :
TH 12.26 % TFB 13.60 % TFNB 65.10 %

2018-011 – BUDGET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le maire présente les orientations du Budget Primitif 2018 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le code général des collectivités territoriales
VU les propositions du maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE avec :
13 : pour
0 abstention
0 contre

Le Budget Primitif 2018 (ci-annexé) présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

2018-012 – SALLE ANNEXE

REFECTION DE LA TOITURE-DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire explique à l'assemblée qu'en raison des intempéries de l'hiver, nous avons dû faire intervenir nos assurances pour des dégâts des eaux causés dans l'annexe.
Même si l'assurance a pris en charge certaines réparations, il reste des travaux à entreprendre sur la toiture (notamment nettoyage des chéneaux et le changement de tuiles.
Le montant des travaux s'élève à 4 261.20 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications du Maire
Après en avoir délibéré,

DONNE tous pouvoirs au maire pour engager les demandes de subventions du Conseil Départemental et de l'Etat.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2018

2018-013 – ACCESSIBILITE

MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux s'élèvent à un montant global de 61 165 € HT
Ils pourraient être effectués en plusieurs tranches :

- N°1 Remplacement des portes d'accès à la mairie pour un montant HT de 2 725 € HT
- N°2 Mise aux normes accessibilité du secrétariat de mairie et rampe d'accès pour un montant HT de 23 240 € HT
- N°3 Mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente et restaurant scolaire pour un montant HT de 35 200 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications du Maire
Après en avoir délibéré,

DONNE tous pouvoirs au maire pour engager les demandes de subventions du Conseil Départemental et de l'Etat et FIPHFP

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2018

2018-014 – EGLISE

RESTAURATION DE LA TOITURE 2° TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2011, une délibération avait été prise pour confier la maîtrise d'œuvre des travaux intérieurs de l'église et la restauration de la toiture, au cabinet Architectes Associés 19 Rue François Villon 87000 Limoges.

Depuis, les travaux de restauration des stalles et du retable ont été réalisés
Il reste maintenant à terminer la 2° tranche qui concerne la restauration de la toiture.

Un ordre de service d'affermissement nous permet de poursuivre les démarches avec le même cabinet. Les frais d'honoraires restent maintenus à 9% du montant total des travaux.

Selon un estimatif établi par le cabinet des architectes associés le montant des travaux s'élèverait à 116 000.00 €. H.T.(honoraires inclus).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications de Maire
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour engager les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

ACCEPTTE la proposition du Cabinet d'Architectes Associés de Limoges

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises par procédure adaptée et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget 2018

2018-015 – ENEDIS

EXTENSION DE RESEAU

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement de lotissement « Les Frênes » est en cours à Bambournet ;
Après étude, une extension de 10 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération est nécessaire.
L'estimation de la participation de la commune à la réalisation de cet équipement est évaluée par ENEDIS à 1 233.61 € HT soit 60% du coût de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Pour : 13
Abstentions : 0
Contre : 0

DONNE :

- un avis favorable à cette extension du réseau électrique,
- tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer les pièces nécessaires à sa réalisation.

ACCEPTÉ que la commune d'Aureil paye la somme demandée à ENEDIS.

PRECISE que le montant des dépenses est inscrit au Budget Primitif 2018.

2018-016 – PERSONNEL

CREATION DE 3 POSTES NON PERMANENTS EN CAS DE BESOIN

OCCASIONNEL-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°, 3 2° et 3-1,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 2018-003 du 13 mars 2018,
Considérant la nécessité de créer 3 emplois non permanents compte tenu des besoins de remplacements occasionnels et d'accroissement temporaire d'activité ;
En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.
L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur recherché selon le cas (technique, administratif, restaurant scolaire, encadrement des enfants)
La rémunération sera déterminée selon le poste occupé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de créer 3 emplois non permanents
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

14 avril 2018

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès le 16 avril 2018.

APPROUVE le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Agent	Catégorie	Filière	Grade	Statut	Temps travail	poste
1	C	Administrative	Adjoint adm.	titulaire	TC 35h	pourvu
1	C	Administrative	Adjoint adm.	titulaire	TNC 17.50/35°	pourvu
1	C	Administrative	Adjoint adm.	contractuel	TNC 17.50/35°	A compter 03-05-18
1	C	Technique	Adjoint Technique	titulaire	TNC 17.50/35°	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique	stagiaire	TC 35h	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique	titulaire	TNC 24.50/35°	pourvu
2	C	Technique	Adjoint Tech Principal	titulaire	TNC 33/35°	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Tech. Principal	titulaire	TNC 32/35°	pourvu
1	C	Animation	Adjoint animation	titulaire	TNC 17.50/35°	pourvu
1	C	Animation	Adjoint animation	contractuel	TNC 32/35°	pourvu
1	C	Technique	Adjoint Technique	contractuel	TC ou TNC	A pourvoir
1	C	Animation	Adjoint Animation	contractuel	TC ou TNC	A pourvoir
1	C	Administratif	Adjoint Administratif	contractuel	TC ou TNC	A pourvoir

LA SEANCE EST LEVEE A 11h30

Le Président

le Secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHET Christian		CORET Emmanuel	EXCUSE
VETIZOU Stéphanie		DELAGE Christophe	SECRETAIRE
MOURET Serge	EXCUSE	DUCAILLOU André	EXCUSE
DEBONNAIRE Bruno		GAGNANT Véronique	EXCUSEE
BERGEON Albine		GOTTE Joël	
BESSOULE Christophe		GOURSEROL Fabienne	ABSENTE
CHRETIEN Pierre-Louis	EXCUSE	NOUHAUD Colette	